

Lettres patentes du Roy
aux Garçons & Maîtres de ce monoye

Pour Commettre Indefinies du f. vallee Garde de la
monoye de Troyes & ailleurs pour affaires du r. de
Latreuille En Hongrie, une personne capable
& suffisante d'exercer led. office

Du 23 Janvier 1596

Charles par la grace de Dieu
Roy de France a vous amez les Generaux
maistrance de nosse Monoye a Paris
salut. Comme vous amez et seurs
Chevalliers et Chambellans et de nostre
vray Chev et vray amé oncle le Due de
Boulogne, le sire de Latreuille, le
Maréchal de Boulogne Regnier Pot
leuere Freres et autres leuere neveux cousins
et Parents qui depuis Certain temps en
ça par nostre licence et Conge s'estoient
transportez en la Compagnie de nostre
vray Chev et vray amé Cousin le Comte

de Neuvce et partiee de Lougrie et de
Lugrie pour resirter a l'encontre de ce
mechanc mercreant al' exhaussement de
la foy soient apresent detenus prisoniers
ord. partiee de Lugrie Comme l'en dit
et pour poursuivre et pourchasser leur
dellivrance notre tres Chiere et amee
Cousine Marie Defully femme dud.
frie de La Tremouille l'lorque de
Louvraz neveu en de notre ame et feal
leuz Pierre De La Tremouille frere et
autres gens et amys de ord. Sires et au
pavdeca ayent ordonne Pierre Halleé
l'un des Gaudes de notre monoye de Troyes
aller a Venise et ailleurs et partiee
de part. avec et en la Compaignie de
certaines autres personnes a ce semblable
ordonnee, nous Ce et Choisee Consideree

aud. Naltes auouel octroyé en octroyouel de
 grace espeeiale par ces presentes que par
 personne idoine et souffrante et qui a ce
 soit approuuee se par nouel led. Naltes
 puisse faire croce le sonuoir a force
 peribee durant led. voyage et jusques apres
 son retour d'yettuz son officie dessus, si
 nous mandouel que de notre presente grace
 vous faires souffrez et lairco ledit.
 Naltes jouis et useo paisiblement sans
 empeschement quelconque luy donneo ou
 souffrir estre fait ou donnee au contraire
 led. tenuel durant nous et tant ordonnances
 mandemens ou deffenses quelconques a
 ce contraire. Donne' a Paris le
 23^{es} jour de Janvier l'an de grace 1396 et le
 17^e de notre Regne. Parle Roys a la
 relation du Conseil s' Duperrier.